



Procédure pour coup et blessure (accusé)

Par Nisi87, le 07/07/2016 à 16:09

Bonjour à toutes et à tous.

Dans la semaine dernière j'ai été emmené au commissariat pour un acte de coup et blessure sur un civil, étant en état d'ébriété j'ai été emmené en cellule de dégrisement jusqu'au lendemain ou j'ai effectué ma déposition auprès de l'OPJ.

Maintenant venons aux faits, je sors de boîte avec mes amis et me sépare d'eux avec un ami, seulement sur le chemin je croise une personne avec qui j'ai parlé au début, seulement à un moment donné cette personne m'a répondu "tu me fais chier" (selon mon ami qui était témoin de la scène car je ne me souviens pas de la discussion) et ai frappé la personne sous le coup de l'alcool d'une façon automatique (je n'ai jamais compris pourquoi j'ai faits cela car étant dans la vie de tous les jours une personne très gentille, très calme et également agréable sans aucun problème avec la justice avant). Voyant que la personne saigner au niveau de l'arcade j'ai tout de suite réagit en passant mon téléphone à mon ami pour qu'il appel les urgences et ai accompagnés la personne envers qui je n'arrêtais pas de m'excuser jusqu'à l'arrivée des secours qui étaient accompagné d'une patrouille de police, je me suis donc fait embarqué et n'ai pas fait preuve de résistance ni quoique se soit vis-à-vis des forces de l'ordre (je n'ai pas était menotté).

Bilan : Œil au beurre noir pour la victime avec un œil complètement fermé. En voyant la photo de la blessure de la victime le lendemain j'ai tout de suite réalisé la situation.

L'OPJ m'a dit que le médecin n'avait rien vu d'inquiétant sur la personne mais que des complications étaient possibles par la suite.

J'ai également durant ma déposition joué la carte de l'honnêteté et mon ami également.

Je voulais donc savoir quelle procédure était lancée, sachant que l'officier m'a dit que je passerai devant un tribunal seulement s'il y avait des complications.

Je ne comprends donc pas comment cela va se dérouler, apparemment je recevrais dans les jours qui suivent une convocation.

Alors mes questions : Quelle procédure est enclenché après la plainte ?

Puis-je jouer sur le fait que j'ai assisté la personne en quasi urgence ?

Que dois-je faire en attendant ? (Oui je stresse énormément pour la victime et pour les

conséquences)

Qu'est-ce que je risque comme amende pour cela ?

Etant étudiant et devant me racheter une voiture car je suis en recherche d'un contrat de professionnalisation comment vais-je payer cette amende ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses et vous souhaite également une bonne journée.